



Ville de Castelnaudary

Direction DSAG
Service ARCHIVES

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Domaine de compétences
par thème
Sous matière : Culture

OBJET : Acceptation de don de
Messieurs ESTIEU

Décision N°2026- 21

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°9,

CONSIDERANT la proposition de Messieurs Marcel et Ivan ESTIEU, demeurant 15 lot. Conquet – 11300 Limoux, et 10 rue du sol – 11400 Castelnaudary, de faire don à la Ville de Castelnaudary d'un ensemble de documents ayant appartenu à leur aïeul Prosper ESTIEU

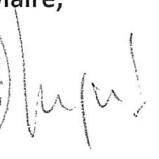
DECIDE :

ARTICLE 1 : d'accepter le don de Messieurs Marcel et Ivan ESTIEU

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 22 Janvier 2026

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

23 JAN. 2026

Berger
Levrault

ID : 011-211100763-20260122-DEC202621AG-CC